



Nombre de Membres en exercice : 33
Nombre de Membres présents : 20
Nombre de Membres excusés : 10
Nombre de Membres absents : 3

EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 3 Octobre 2007

Le 3 Octobre 2007 à 18H30, s'est réuni le Conseil Municipal
Régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 2121-12
du Code Général des Collectivités Locales

Etaient Présents : MM Bernard BAUDE, Gérard CHEVALIER, Françoise LION, Martine GALAMETZ, Alexandre D'ANDREA, Rose-Marie JULLIARD, Marianne LENNE, Léandre LETOQUART, Rosanna DI PASQUALE, Gérard NICAISSE, Marcel HUMEZ, Yves SIX, Chantal DEMARET, Elisabeth FILLION, José PRINGARBE, Lyliane LELIEUX, Maryse BLAISE, Fatima TRECH, Jeanine HUMETZ, Tiphaine CABY.

Etaient absents excusés :

Monsieur Marc LECUBIN donne pouvoir à Madame Marianne LENNE
Monsieur Guy DERISBOURG donne pouvoir à Monsieur Alexandre D'ANDREA
Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Maryse BLAISE
Monsieur Claude MANNESSIEZ donne pouvoir à Monsieur Yves SIX
Monsieur Jean Claude NAPIERALA donne pouvoir à Madame HUMETZ Janine
Madame Béatrice WAGON donne pouvoir à Monsieur José PRINGARBE
Madame Dominique COURTECUISSIE donne pouvoir à Madame Françoise LION
Madame Gina VERGEOT donne pouvoir à Madame Rose Marie JULLIARD
Monsieur Sylvain SERGENT donne pouvoir à Madame Martine GALAMETZ
Madame Annick CABY donne pouvoir à Madame Tiphaine CABY

Etaient absents :

Madame Marie-Jeanne DELOFFRE
Madame Nicole LECNIK
Monsieur Daniel SAUTY

Président : Monsieur Bernard BAUDE,
Secrétaire : Madame Rose Marie JULLIARD

BB/Sgal/DO/NB

OBJET : PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapport de présentation du président,

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L123-1 et suivants L 300-2, R 123-1 et suivants,
Vu le schéma de cohérence territorial,

Vu le plan d'occupation des sols de la ville approuvé le 23 décembre 1981 modifié et révisé plusieurs fois, dont la dernière révision simplifiée le 8 octobre 2004, en cours de modification dont l'enquête publique s'est terminée le 16 juillet 2007.

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme afin de définir ses orientations en matière d'urbanisme d'aménagement et de développement durable,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) valant révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) est prescrite sur l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 2 : Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1- Objectifs habitat :

- . Prendre les moyens du maintien du niveau démographique actuel.
- . Prise en compte du diagnostic PLH et identification des potentialités foncières (renouvellement du bâti) ;
- . Réhabilitation d'îlots en centre ville.

2- Objectifs aménagement de l'espace :

- . Réduire les effets de coupure des infrastructures importantes;
- . Renforcer la centralité urbaine ;
- . Redonner une continuité urbaine,
- . Requalifier certaines entrées de la Ville ;

3- Objectifs Environnement

- . Mettre en valeur les espaces verts et mieux les relier aux zones urbanisées ;
- . Meilleure identification des constructions -mise en place parallèle de charte couleurs,
- . Prise en compte concrète du développement durable

4- Objectifs déplacements :

- . Améliorer le stationnement,
- . Prioriser la circulation des piétons au Centre Ville;
- . Intégrer des projets de transports en commun -Plan de Déplacement Urbain (PDU)

5- Objectifs développement économique :

- . Rechercher les secteurs potentiels de développement du commerce de proximité ;
- . Traitement de ces secteurs en termes de constructibilité et d'incitation au développement ;

6- Objectifs politique sociale, équipements et services publics :

- . Implantation d'équipements publics

Ces objectifs pourront être complétés ou amendés suivant la démonstration ou non de leur pertinence lors de l'étude du PLU.

ARTICLE 3 : Les modalités de la concertation sont fixées de la manière suivante :

► Réunions publiques : une première réunion publique se tiendra après le débat au Conseil Municipal sur le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable), une seconde interviendra avant l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal (projet intégrant le rapport de présentation, le règlement et le PADD).

► Expositions : une première exposition déclinera le projet urbain à l'occasion du débat du Conseil Municipal sur le PADD, une seconde exposition permettra d'explicitier l'ensemble des documents du PLU à l'occasion de l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and integration. It provides strategies to overcome these challenges and ensure the integrity and availability of data.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data governance and compliance. It outlines the key principles and practices that organizations should follow to ensure that their data management practices are aligned with relevant regulations and standards.

6. The sixth part of the document explores the role of data in driving business growth and innovation. It highlights how data-driven insights can identify new market opportunities, optimize operations, and enhance customer experiences.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data literacy and training. It emphasizes that all employees should have a basic understanding of data and its applications to make informed decisions and contribute to the organization's success.

8. The eighth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It reiterates the importance of a data-driven approach and provides a clear path forward for the organization to achieve its strategic goals.

9. The ninth part of the document provides a detailed overview of the data management process, from data collection to data analysis and reporting. It includes a flowchart illustrating the sequential steps involved in this process.

10. The tenth part of the document discusses the role of data in risk management. It highlights how data can be used to identify potential risks, assess their impact, and implement effective mitigation strategies to protect the organization's assets and reputation.

11. The eleventh part of the document explores the role of data in human resources management. It discusses how data can be used to attract, develop, and retain top talent, as well as to optimize workforce performance and productivity.

12. The twelfth part of the document discusses the role of data in marketing and sales. It highlights how data-driven insights can inform marketing strategies, target audiences, and sales efforts, leading to increased revenue and market share.

13. The thirteenth part of the document concludes by emphasizing the overall importance of data in the modern business landscape. It reiterates that data is a valuable asset that, when managed effectively, can provide a significant competitive advantage for any organization.

► Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Journal Municipal ou feront l'objet de publications particulières, aux fins d'informer le public de l'avancement de la phase d'élaboration.

ARTICLE 4 : Sollicite la mise à disposition des services de la Direction Départementale de l'Equipement

ARTICLE 5 : Le Maire est autorisé à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat.

ARTICLE 6 : Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du PLU seront inscrits aux budgets des exercices considérés.

ARTICLE 7 : La présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet du Département du Pas de Calais,
- Au Président du Conseil Régional du Nord Pas de Calais
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture du Département
- Au Président du Syndicat des Transports,
- Au Président de l'Autorité compétente en matière d'organisation des transports,
- Au Président du Syndicat d'élaboration du SCOT
- Au Président des Communautés d'Agglomération de Lens Liévin et d'Hénin Carvin
- Aux Maires des Communes limitrophes,
- Aux associations agréées.

ARTICLE 8 : La délibération sera :

- ☞ Publiée conformément aux dispositions de l'article R 123-25 du code de l'urbanisme et dans la gazette communale,
- ☞ Affichée aux portes de la Mairie et sur le territoire de la Ville,
- ☞ Envoyée au contrôle à posteriori de Monsieur le Sous préfet de Lens.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



Pour extrait certifié conforme,

Méricourt, le 10 Octobre 2007

Le Maire,

Bernard BAUDE

« Affiché, déposé et notifié le 10 octobre 2007
Conformément à l'article 2 de la Loi du 2 Mars 1982 »

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations. This includes tracking financial flows, resource allocation, and the progress of various projects and initiatives.

In addition, the document highlights the need for regular communication and reporting. Stakeholders should be kept informed of the organization's performance and any challenges that may arise. This involves providing clear, concise reports that detail key findings, trends, and recommendations. Effective communication is also crucial for identifying areas for improvement and fostering a culture of continuous learning and innovation.

Furthermore, the document addresses the importance of data security and privacy. As organizations collect and store vast amounts of data, it is imperative to implement robust security measures to protect this information from unauthorized access, loss, or theft. This includes using encryption, access controls, and regular security audits to ensure that all data is protected and compliant with relevant regulations.

Finally, the document concludes by reiterating the commitment to excellence and high standards of performance. It encourages all employees to take ownership of their roles and contribute to the overall success of the organization. By adhering to these principles and practices, the organization can achieve its strategic goals and maintain a competitive edge in the market.